



Creedit a la consommantion impayer

Par **yanis93**, le **25/11/2013** à **02:11**

bonjour et bien voila vendredi dernier j ai recu un tas de document de la société de huissieer KSR qui se situe a Rosny et un bout de papier qui me fait vraiment peur ou est mentionné"urgent avis de paassage et a la fin dernier avis avant ouverture forcé de vos portes"

par le passer vivant cher mes parents j avais contracter beaucoup de credit a la conso a peu prer 20000euro.

depuis je suis heberger par un amis mais le soucis est que le courier vient toujours cher mes parents les menacans.

actuellement demandeur d emplois je ne sais pas comment je vais faire pour me sortir du petrin.je n ai aucun revenu est c est mon ami qui subvien a mes besoin.

question:peuve t il vraiment saisir cher mes parents alor que je ne vis plus laba??

dois je les appeler ou bien me faire tout petit???

merci d avance

Par **aguesseau**, le **25/11/2013** à **09:53**

bjr,

pour pouvoir saisir, il faut que vos créanciers obtienne un titre exécutoire par un tribunal.

donc pour l'instant l'huissier ne peut rien saisir.

il est logique que le courrier soit adressé chez vos parents puisque c'est la seule adresse qu'il connaisse.

si vous n'avez aucun revenu ni aucun bien vous êtes insolvable et vous ne risquez rien.

cdt

Par **yanis93**, le **25/11/2013** à **10:40**

merci pour votre reponse.j ai eu au telephone le huissier et je me suis fait passer pour mon père.

je lui est expliqué que mon fils(moi meme)ne vivait plus a mon domicile.

elle ma ensuite dit qu il fallait que j envoie un justificatif de domicile,et que ensuite je ne recevrais plus de courrier de leur part!

dois je leur envoyer??

merci d avance pour votre reponse ...